

attachement inébranlable à la cause de la Liberté et l'Égalité, et haine aux tyrans et à la royauté... »

Le samedi 15, enfin, au matin, les électeurs se réunirent pour la dernière fois, et Buzot communiqua la lettre suivante de Condorcet, qu'il venait de recevoir :

« Ce 12 septembre.

« Monsieur, je regarderai comme un devoir imposé par la reconnaissance, celui de correspondre avec le département de l'Eure, comme si j'avais l'honneur d'en être un des députés. Je m'empresserai de lui offrir les ouvrages que je publierai, comme de lui rendre compte de mes opinions et de ma conduite.

« Permettez, monsieur, que je m'adresse aujourd'hui à vous pour commencer cette correspondance. Agrérez les assurances de mon dévouement.

« CONDORCET »<sup>1</sup>.

Un opuscule, intitulé : *Réflexions sur la Révolution de 1688 et sur celle du 10 août 1792*, était joint à ce billet; l'assemblée « agréa avec reconnaissance » cet ouvrage de M. de Condorcet, invitant le département « à établir avec lui une correspondance qui ne pourrait être que très honorable et très utile ». Un incident marqua aussi cette matinée : Duroy, en effet, voulut donner sa démission de député, alléguant qu'il n'avait pas été réélu juge à Bernay; qu'ainsi privé de la confiance de ses concitoyens, il ne se croyait pas le droit de représenter dignement ses commettants... Sur les prières de l'assistance, il revint cependant sur sa décision et conserva son mandat.

Lecture fut alors donnée du procès-verbal, au bas duquel tous les électeurs présents apposèrent leur signature, après quoi Buzot, se levant, « déclara la séance de l'assemblée électorale du département de l'Eure terminée et l'assemblée dissoute ».

1. Archives du département de l'Eure.

## CHAPITRE VIII

### Septembre-Novembre 1792.

Premiers débats de la Convention. — Projets de lois contre les provocateurs au meurtre, pour la garde départementale, contre les émigrés. — Buzot et les Girondins. — Ses relations avec M<sup>me</sup> Roland. — Premières luttes contre les Jacobins.

Dès que les élections furent terminées, Buzot dut songer à gagner Paris; après un court séjour à Evreux, où il mit en ordre toutes ses affaires, il partit pour la capitale et reprit, à l'hôtel de Bouillon, le logement qu'il avait occupé déjà sous la Constituante; il devait continuer à l'habiter avec sa femme, jusqu'aux événements de juin 1793, servi par une cuisinière et « un homme de confiance »; son ami Vallée s'installa près de lui, avec sa femme, sa sœur et sa fille dans « l'appartement au rez-de-chaussée, en entrant à gauche, ayant vue sur le quai Malaquais et sur la cour de la maison »; Savary fut aussi quelque temps l'hôte du comte d'Evreux, jusqu'en décembre 1792<sup>1</sup>.

Appelé par la confiance de ses concitoyens à ce mandat de député, il lui avait été impossible de le décliner, mais il avait accepté sans joie et déjà, semble-t-il, prévoyait les tristes événements qui bientôt allaient déchirer le pays et le frapper lui-même : « Je puis dire que je ne désirais pas cet honneur, écrivait-il l'année suivante, dans ses *Mémoires*; j'étais heureux, tranquille, honoré chez moi, et j'allais quitter tout cela pour la Convention, où Marat et Danton siègeraient avec moi. Je n'avais pas encore tous les détails de la journée du 2 septembre, je ne connaissais pas bien la situation de Paris, je ne pouvais pas

1. Archives nationales F<sup>7</sup> 4443.

calculer encore où l'on pourrait nous conduire ; mais un pressentiment dont je ne pouvais me défendre, sur quelques faits qui étaient parvenus à ma connaissance, m'avertissait des nouveaux dangers que j'allais courir et des malheurs que mon inflexible probité devait m'attirer. Mais pouvais-je refuser ce nouveau sacrifice de moi-même à mon pays, qui m'était si cher, et semblait l'exiger, surtout en ces moments périlleux, où l'on annonçait l'arrivée des troupes ennemies sur Paris ? Je cédai donc, je partis pour la Convention <sup>1</sup>... »

Une circonstance augmentait encore ses craintes : la situation de l'assemblée dans Paris. Nous avons vu déjà, qu'en 1789, le départ de Versailles l'avait rempli d'angoisses ; depuis, la Révolution avait fait un pas immense, jetant les esprits dans un état continuel d'affolement, à la suite surtout des journées d'août et de septembre. A peine arrivé à Paris, Buzot comprit la situation et vit clairement ce que, d'Evreux, il avait à peine pu soupçonner : « Il faut en convenir, dit-il, les premiers torts sont aux journalistes du temps, aux députés surtout de l'Assemblée législative, qui n'instruisirent leurs départements, ni de la position où se trouvait l'Assemblée, ni de l'état de la ville de Paris. Les plus courageux d'entre eux ne s'occupèrent que du soin de pallier les fautes, d'excuser les écarts, de cacher les excès et les crimes. S'ils eussent fait parvenir la vérité jusqu'à nous, s'ils eussent osé le dire aux assemblées électorales, la France était sauvée, avec la liberté, la paix, le bonheur. Une seule résolution prise dans les assemblées électorales eût suffi pour opérer cela. Il ne fallait qu'enjoindre aux députés de se réunir ailleurs que dans Paris, et Marat, Danton, Robespierre, avec leurs associés, n'entraient point dans le sein de la Convention nationale ; on ne prévit rien, la Convention vint à Paris, et dès lors tout fut perdu <sup>2</sup>... »

Pourtant, à cette date, l'avenir aurait dû lui paraître

1. *Mémoires*, p. 41.

2. *Mémoires*, p. 66.

beau... N'étaient-ce pas ses amis, en effet, qui détenaient encore le pouvoir?... « Le ministère était composé, écrivit-il lui-même, de ceux dont la probité trop austère avait déplu à la cour en 1792, et que l'opinion publique avait rappelés à leurs fonctions, après la journée du 10 août, à l'exception du scélérat Danton, que la peur avait placé au ministère de la justice, et de l'imbécile Monge, qu'on avait pris pour un bonhomme. Le Conseil présentait à la considération publique, dans Roland, les vertus rigides des plus beaux âges de la république romaine ; dans Servan, un militaire sage, éclairé, actif, bon patriote, honnête homme ; dans Clavière, un ami de la liberté, déjà éprouvé par les persécutions des aristocrates de Genève, et renommé par ses profondes connaissances dans la partie des finances ; et dans Le Brun, une tête froide, réfléchie, propre aux combinaisons de l'art des négociations modernes, instruit dans le secret des passions et des intrigues qui font mouvoir les principaux cabinets de l'Europe, également cher aux patriotes, et exercé par le malheur <sup>1</sup>... »

Dès le premier jour, d'ailleurs, l'événement prouva que les Girondins avaient, dans l'assemblée, une énorme majorité. Le 20 septembre, en effet, les nouveaux représentants du peuple se réunirent, à 4 heures du soir, au palais des Tuileries, dans la salle des Cent-Suisses : 371 membres étaient présents, et, après la vérification des pouvoirs, il fut procédé à la formation du bureau : Petion obtint la presque unanimité des suffrages, quelques voix seulement s'égarèrent sur Robespierre et Danton ; les secrétaires élus furent Condorcet, Brissot, Rabaut Saint-Etienne, Lasource, Vergniaud et Camus : c'étaient là les chefs, les orateurs les plus en vue du parti de la Gironde à la Législative : tous, Camus excepté, devaient disparaître dans la tourmente <sup>2</sup>.

1. *Mémoires*, p. 73.

2. De même que sous la Constituante, nous renvoyons d'une façon générale au *Moniteur universel* pour tous les débats et incidents parlementaires.

Le lendemain, vendredi 21, la Convention, réunie pour la seconde fois dans la salle des Cent-Suisses, la quitta, à midi et quart, et se rendit au Manège, où les assistants l'accueillirent de leurs applaudissements; Petion prit place au fauteuil, lecture fut donnée du procès-verbal de la séance tenue la veille, puis, après quelques discussions préliminaires, on proclama, sur la proposition de Grégoire, l'abolition de la royauté, et « les acclamations de joie », les cris de « Vive la Nation », répétés par les spectateurs, se prolongèrent pendant plusieurs instants... Toute la soirée, ensuite, les députations se succédèrent à la barre pour féliciter l'assemblée... Notons cependant que, ce jour-là, le mot de « République » ne fut pas même prononcé et n'apparut seulement que le samedi 22.

Dès ce moment, une scission s'opéra dans la députation de l'Eure; tandis que Buzot s'asseyait à côté des élus de Bordeaux, suivi de Vallée, Savary, Dubusc, Richou, Le Maréchal et Topsent, les frères Lindet, Duroy, Bouillierot gagnaient au contraire les bancs de la Montagne.

Presque aussitôt, Buzot se posa comme un chef dans la nouvelle assemblée; le 24, il aborda pour la première fois la tribune, en une intervention célèbre qui souleva contre lui bien des orages. Kersaint venait de demander la nomination de quatre commissaires pour examiner la situation du royaume et de la capitale, et présenter les mesures nécessaires à la tranquillité publique et à la vengeance des droits de l'homme; Tellier, Fabre d'Eglantine, Sergent, Collot d'Herbois, combattirent la proposition; Vergniaud et Lanjuinais, au contraire, l'appuyèrent avec éloquence; Buzot prit, après eux, la parole :

« Au milieu, dit-il, des agitations violentes que la motion du citoyen Kersaint a fait naître dans cette assemblée, j'ai besoin de garder le sang-froid qui convient à un homme libre; il ne suffit pas de se dire républicains et de garder des têtes monarchiques... Etranger aux révolutions de la ville de Paris, je suis arrivé ici avec la confiance que je conservais l'indépendance de mon âme. Il est bon que je sache ce que je dois attendre ou craindre... »

Et très applaudi, en de longues phrases un peu décousues, fréquemment interrompues par les acclamations, il se déclara partisan du projet, auquel il proposa de rattacher une autre disposition : « Ce que je demande aussi, c'est une force publique à laquelle participent tous les départements, car je n'appartiens pas plus à Paris qu'aux autres départements. Voilà mon vœu, un vœu fortement prononcé que n'étoufferont pas les déclamations de ceux qui parlent des Parisiens que je n'ai pas l'honneur de connaître, moi, qui vivais au sein de la retraite, dans mon département. Il faut que la vérité se fasse entendre; il faut que nous connaissions au vrai la situation de Paris; il faut, lorsque mes frères marchent aux frontières, que je connaisse le terrain mobile où je suis. Je dis qu'il faut une loi contre ces hommes infâmes qui assassinent, parce qu'ils sont trop lâches pour attaquer... Je demande qu'il soit nommé quatre ou six commissaires pour examiner l'état de Paris et des 83 départements, pour proposer un projet de loi, non pas de sang, — je me suis toujours élevé contre ces lois, j'ai combattu ce Mirabeau qui a fait la loi martiale, — mais un projet de loi douce, qui rassure les bons citoyens en faisant justice des scélérats. Je demande que la Convention nationale soit entourée d'une force tellement imposante que non seulement nous n'ayons rien à craindre, mais que nos départements soient bien assurés que nous n'avons rien à craindre. Eh! croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris?... Je dis ce mot; il n'est pas trop fort. Je demande que la Convention examine ces questions, et qu'on ne vienne pas nous représenter comme les ennemis du peuple, lorsque nous voulons établir un gouvernement qui lui assure la tranquillité et lui donne du pain!... »

De nouvelles clameurs enthousiastes saluèrent cette péroraison; après quelques débats, les trois propositions de Buzot fut successivement adoptées sous la forme suivante :

« La Convention nationale décrète qu'il sera nommé six commissaires chargés :

« 1<sup>o</sup> De rendre compte autant qu'il sera possible, de

l'état actuel de la République et de celui de la ville de Paris;

« 2<sup>o</sup> De présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'assassinat;

« 3<sup>o</sup> De rendre compte des moyens de donner à la Convention nationale une force publique à sa disposition, prise dans les 83 départements. »

Le soir même, le Club des Jacobins que Petion, cependant, présidait encore, fut le théâtre de nouvelles discussions sur les graves incidents de la journée<sup>1</sup>; Fabre d'Eglantine, portant l'affaire à la tribune, déclara solennellement : « Je dois au soulagement de mon cœur de vous présenter le tableau de ce qui s'est passé ce matin à la Convention nationale... » Puis, rappelant les faits, il continua : « Il présidait à cette motion une telle astuce qu'il était facile de voir que c'était contre les patriotes que cette loi paraissait dirigée. Tallien, Collot et moi avons combattu cette motion en démontrant qu'il existait des lois contre les assassins. Alors Buzot est monté à la tribune, et par un discours qui m'a paru étudié à l'avance, car, s'étant interrompu, il a repris exactement les mêmes expressions, il a fort adroitement tourné la question et est tombé sur la ville de Paris, avec un acharnement dont j'ai peine à revenir. Il a dit à toutes les députations : croyez-vous qu'il n'y ait pas dans les députations des départements assez de sujets courageux pour s'opposer au despotisme de la députation de Paris? »

Une voix alors s'éleva, demandant la parole contre l'orateur, et Petion, au milieu du tumulte, s'écria : « Je la retiens pour moi, pour venger mon ami, quand celui-ci aura fini... », puis, comme un autre voulait riposter, il ajouta : « ... Il faut se connaître enfin. Ce n'est pas seulement comme un ami que je prendrai la défense de Buzot, mais comme le connaissant pour l'ami le plus chaud de la liberté, de la République et du patriotisme, comme l'homme qui s'est montré le plus courageux dans toutes les circonstances, et certes je vois beaucoup de gens montrer du cou-

1. Aulard. *La Société des Jacobins*, IV, 332.

rage aujourd'hui, que j'ai vus constamment disparaître à l'approche du danger... » Ces mots soulevèrent les applaudissements, mais Fabre n'en continua pas moins son réquisitoire, rappela les décisions prises sur la motion de Buzot et développa contre elles ses critiques : « Je ne veux pas, dans ce moment, combattre ces projets; je me réserve, avec tous les bons citoyens, de les combattre à la Convention. Je tire cependant de tout cela un résultat, c'est qu'il paraît s'élever deux partis dans l'assemblée, c'est qu'il existe une prévention contre la députation de Paris, prévention qui ne peut être due qu'à de vrais agitateurs, car des députés arrivés d'hier ne peuvent pas avoir de préventions... Combien donc cette garde appelée de tous les départements peut-elle occasionner de maux! Quel danger si, chacune de ces forces se rangeant autour de sa députation, Paris voulait prendre fait et cause pour la sienne!... Ne serait-ce pas là un germe de guerre civile?... » De nouveaux murmures interrompirent l'orateur qui, tournant court, conclut en invitant les bons citoyens à déposer leurs préventions réciproques, à se réunir pour le salut public, — conclusion que Petion lui-même fut obligé d'adopter.

Le lendemain, 25 septembre, les discussions reprirent à l'assemblée, plus violentes encore que la veille, lorsqu'un membre eut demandé le rapport du décret relatif à la formation d'une garde départementale. Merlin parla le premier; Lasource, après lui, affirma sa croyance à un parti qui visait la dictature; Rebecqy alors, dénonça Robespierre; puis Danton et Billaud-Varenne réclamèrent la peine de mort, le premier contre quiconque voudrait détruire l'unité de la France, le second contre quiconque amènerait l'ennemi sur le territoire français. Buzot leur répondit : « Rien ne prouve mieux que l'assemblée, dans ses délibérations, doit se garder de toute espèce d'enthousiasme, que les propositions qui vous sont faites... » Et reprenant une à une les motions présentées, il montra la nécessité de les renvoyer aux comités, pour en faire « une loi précise »; se tournant ensuite vers Danton, il l'apostropha en ces termes : « Qui est-ce qui a dit, citoyen

Danton, que quelqu'un songeât à la rompre, l'unité de la République ? Lorsque j'ai dit hier qu'il fallait que la Convention fût entourée d'une garde composée d'hommes envoyés par les départements, n'était-ce pas parler en faveur de cette unité ? J'ai proposé cette mesure et je disais que pour empêcher ces divisions fédératives, ces déchirements de la République française, il fallait que les départements, que chaque assemblée primaire envoyât ici un homme pour garantir cette unité... On nous parle de serment ; je n'y crois plus au serment : les La Fayette, les Lameth en avaient fait un et ils l'ont violé ; l'homme de bien n'a pas besoin de faire un serment pour défendre les intérêts de son pays... »

Buzot fut acclamé ; Robespierre lui succéda ; en un long discours, fréquemment interrompu par les murmures de la droite, il répondit à Rebecqy ; Marat fut à son tour accusé et deux ou trois fois *l'Ami du Peuple* parut à la tribune, sans pouvoir se faire entendre, au milieu « des cris d'indignation » de la Convention entière, dans un tumulte grandissant que le président Petion était incapable de réprimer... Tallien enfin demanda « que l'ordre du jour fit trêve à ces scandaleuses discussions » ; sur son avis, l'assemblée décréta, en forme de conclusion, que « la République était une et indivisible ».

Pendant quelques jours, la question fut laissée à l'écart : ce ne fut que le 27 septembre qu'on nomma la fameuse commission d'enquête : Buzot y fut naturellement porté, avec Lacroix, Manuel, Thuriot, Lesage et Mathieu. D'autres incidents vinrent alors passionner les esprits. Le 26 septembre, Buzot émit ainsi quelques observations, mais ce fut surtout à la séance du 29 que son intervention fut intéressante.

Roland venait d'être porté député par le département de la Somme, après annulation d'une élection jugée vicieuse. « Cette nomination, dit sa femme, excita des regrets presque universels ; on trouvait absurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire passer dans une assemblée où tant d'autres pouvaient voter utilement

sans une égale capacité. Roland n'avait point à hésiter ; il écrivit à l'assemblée en conséquence, en lui indiquant la personne qu'il croyait pouvoir lui succéder<sup>1</sup>... » En même temps, Servan, pour cause de santé, pria aussi qu'on le relevât de ses fonctions... Cette double offre de démission jeta le monde politique dans une extrême agitation et donna lieu à l'un des débats les plus orageux de cette période.

Quelqu'un, tout d'abord, proposa d'inviter les deux ministres à garder le pouvoir ; les partis, aussitôt, se divisèrent : Pontécoulant réclama l'ordre du jour, Philippeaux parla pour la conservation des portefeuilles, Ducos insista pour leur remplacement ; Buzot, après lui, prit la parole : « ... Si ces ministres, dit-il, possèdent la confiance pourquoi ne les inviterions-nous pas à continuer de la mériter ? On objecte qu'il serait bien malheureux qu'on ne trouvât pas des hommes capables de les remplacer. Mais j'interroge plusieurs de mes collègues et je leur demande : où les trouverez-vous ? Etranger à ce pays et d'intrigues et de vertus, j'aime bien mieux m'en rapporter à l'expérience. Car, malgré les murmures, les calomnies, les mandats d'arrêts, je suis fier de le dire, Roland est mon ami, je le reconnais pour un homme de bien, tous les départements le reconnaissent comme moi... » Après avoir rendu cet hommage à l'affection, il dit encore de Servan « qu'il le regardait comme un honnête homme », et conclut par ces mots : « Nous ne sommes ici que depuis huit jours ; nous ne connaissons pas tous les hommes vertueux et de mérite qui s'y trouvent. La nation elle-même applaudira à cette invitation, car elle ne connaît pas de haine, la nation ; elle dit à l'homme de bien : continue et tu auras toujours mon estime ; et l'estime de la nation est la plus belle récompense de l'homme de bien. »

Danton riposta, s'opposant à la démarche que préconisait Buzot, Barère demanda la question préalable et Danton alors mit en cause M<sup>me</sup> Roland elle-même. « Personne, s'écria-t-il, ne rend plus justice que moi à Roland ; mais

1. *Notices historiques*, t. II, p. 179.

je dirai, si vous lui faites une invitation, faites-la donc aussi à M<sup>me</sup> Roland, car tout le monde sait que Roland n'est pas seul dans son département. » Longtemps encore la discussion se poursuivit ; pour finir, la Convention passa à l'ordre du jour sans rien décider.

Sur ces entrefaites, la première élection de la Somme fut maintenue, et Roland resta ministre, mais, dès lors, la lutte ne cessa plus, la division alla grandissante entre la Montagne et la Gironde... De ce moment aussi, la haine de Buzot contre Danton prit naissance et, plus tard, il tracera du député de Paris ce portrait saisissant : « Danton, ambitieux de gloire, n'aimait pas moins ses plaisirs et l'argent ; indifférent au crime comme à la vertu, la cruauté même n'était pour lui qu'une affaire de calcul ; suivant son intérêt, il eût signé la grâce des prisonniers de Septembre comme il signa l'ordre de les massacrer ; habile à saisir la circonstance, il servit les Lameth dans les clubs et les marchés publics, tant qu'ils furent les meneurs de l'Assemblée constituante ; il les abandonna depuis, quand il n'y eut plus rien à gagner avec eux ; prudent à fuir les dangers, il savait reparaitre à propos pour s'en approprier la gloire. Je ne le crois pas aussi envieux que Robespierre, ni altéré de sang comme Marat ; mais il en boit aussi quand son intérêt en demande, et sa haine est extrême contre la probité qui attaque ses vices ou veut renverser sa fortune acquise par le crime ; c'est alors que ses passions irritées ne connaissent plus de bornes ; il lui faut de nouveaux crimes pour couvrir les anciens et il s'y plonge. Son esprit est sans culture, il entend peu le raisonnement et n'a de connaissance en aucune partie ; mais né avec une horrible figure, il sait la rendre plus horrible encore dans les convulsions de sa colère. Il déploie avec violence une voix forte et sonore, il tonne de ses poumons vigoureux et met à profit ses talents naturels, une certaine force de tête et de pensée, une audace et une sorte d'éloquence populaire qu'il tient de la nature, et qui lui a fait beaucoup de partisans<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Mémoires*, p. 70.

Moins que toute autre chose, Buzot ne pouvait pardonner à Danton d'avoir ainsi pris à partie M<sup>me</sup> Roland elle-même. Depuis en effet qu'il s'était réinstallé à Paris, l'intimité du député de l'Eure et de l'illustre citoyenne s'était resserrée et c'est de ce moment que date vraiment leur étroite amitié : jusqu'alors, et sous la Constituante, et pendant la Législative, il n'y avait eu entre eux d'autre lien que celui qui unit deux esprits, également instruits et remplis des mêmes préoccupations ; il s'y joint désormais une légère inclination, qui ne fera que se développer, jusqu'au jour où la séparation viendra tout ruiner.

Au ministère de l'Intérieur, M<sup>me</sup> Roland, il est vrai, occupait une place qu'on est peu accoutumé de voir une femme remplir, et elle-même, dans ses *Mémoires*, nous a laissé le souvenir de son action : « ... Je ne me mêlais point de l'administration : mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avions l'usage ; et, pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus que lui le temps de conduire. Ayant tous deux les mêmes principes et un même esprit, nous finissions par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avait rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvais rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignais mieux qu'il n'aurait dit ce qu'il avait exécuté ou pouvait promettre de faire. Roland, sans moi, n'eût pas été moins bon administrateur ; son activité, son savoir, sont bien à lui, comme sa probité ; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettais dans ses écrits ce mélange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. Je faisais avec délices ces morceaux que je jugeais devoir être utiles, et j'y trouvais plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur<sup>1</sup>... »

<sup>1</sup> *Notices historiques*, t. II, p. 104.

Le 4 octobre, de nouveaux incidents amenèrent Buzot à la tribune, l'opposant encore à la Montagne et surtout à Marat. Le 1<sup>er</sup>, une députation du comité de surveillance de la commune, admise à la barre, avait dénoncé plusieurs députés comme s'étant laissé acheter par la Cour. Une commission de vingt-quatre membres avait été, à la suite, nommée pour dépouiller les pièces recueillies par le comité de surveillance. Le 4, Valazé, l'un des délégués, demanda, au nom de ses collègues, qu'on fit apporter les dossiers dans l'une des salles de la Convention. Un débat s'ouvrit sur cette prière : Marat réclama la publication immédiate de papiers importants, qu'il affirmait renfermés dans un portefeuille ; des commissaires ripostèrent au contraire qu'il n'y avait rien dans ces documents, que la dénonciation était calomnieuse ; Marat, de nouveau, affirma la vérité des accusations... Finalement, l'assemblée décréta, dans un premier article, de faire apporter les cartons dans un de ses bureaux ; le second article souleva de plus violents orages : « Lorsque tous ces papiers auront été transportés, y était-il écrit, les membres du comité de surveillance de la commune seront tenus d'indiquer dans quels registres, cartons, sacs et portefeuilles, se trouvent les pièces qu'ils croient propres à justifier leur dénonciation. » Tallien s'éleva contre ces dispositions et Buzot les appuya, disant : « Les citoyens inculpés ont demandé des preuves. Il est de leur devoir de les exiger. S'il est prouvé que la dénonciation était calomnieuse, il faut se hâter de réparer le tort fait aux membres de la législature, car calomnier les représentants du peuple, c'est commettre un délit national. Ne voyez-vous pas que cette étrange dénonciation est un ferment d'agitation jeté parmi le peuple ; il faut terminer cette affaire comme elle doit l'être, et ne pas laisser, deux ou trois mois, planer la calomnie sur tant de têtes. Il faut ôter aux calomniateurs leurs dernières ressources... »

A cet instant, Lecointe-Puyraveau dénonça Marat comme l'un de ces calomniateurs ; Lasource voulut faire entendre l'*Ami du Peuple*, mais Buzot s'y opposa et prononça contre lui l'un de ses plus véhéments réquisi-

toires : « Je demande, commença-t-il, que Marat ne soit pas entendu... Prenons garde qu'en faisant sans cesse des dénonciations, tantôt contre celui-ci, tantôt contre d'autres personnages de son espèce, nous risquons de leur donner une existence qu'ils n'auraient pas sans elles... Pendant la session de l'Assemblée constituante, Marat tapissait journellement les murs de la capitale de ces dénonciations qui sont dans son genre ; nous sentîmes tous qu'il fallait le laisser tomber par lui-même, qu'en le relevant sans cesse, nous donnerions à cet homme une importance factice et même funeste. C'est par ces motifs que, lorsqu'on proposa des décrets d'accusation contre des auteurs et des libellistes de son temps, je me suis constamment opposé à cette mesure. Que nous importe en effet, et ce que fait Marat, et ce qu'il dit ? Que nous importent les ridicules dénonciateurs au milieu d'un peuple éclairé qui sait que, pour son propre intérêt, il doit environner de toute sa confiance la Convention nationale, dernier asile de la liberté ? Quand le roi existait, Marat pouvait, de concert avec lui, essayer de ternir la réputation des membres de la législature ; mais, quand le roi n'existe plus, Marat, par cela même, a perdu la plus solide partie de son existence... » De longs applaudissements soulignèrent ces mots, au milieu desquels se perdirent les quelques murmures des amis de Marat, et c'est arrêté sans cesse par les acclamations que Buzot put achever son discours :

« On demande que Marat soit entendu ! Il me semble entendre les Prussiens le demander eux-mêmes... En effet, n'est-ce pas en faisant dénigrer sans cesse les représentants du peuple que les Prussiens doivent désirer d'avilir la Convention et de lui faire perdre la confiance dont elle a besoin pour opérer le bonheur de son peuple ? Que veulent les Prussiens ? Nous détruire par des déchirements partiels. Qu'a fait Marat ? Il a tenté de diriger contre nous les poignards des assassins et d'allumer la guerre civile au milieu des citoyens... Eh quoi ! lorsque nous avons l'ennemi à repousser, lorsque nous avons besoin de l'union la plus intime, et que tant et de si